

## 17<sup>e</sup> réunion plénière de la CEPEJ à Strasbourg les 28 et 29 juin 2011

Leo Netten, président de l'UIHJ, et Mathieu Chardon, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'UIHJ, ont participé les 28 et 29 juin 2011, à la 17<sup>e</sup> réunion plénière de la CEPEJ, au siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg.



De G. à D. : John Stacey, président de la CEPEJ, Philippe Boillat, directeur général des droits de l'homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe — From L. to R.: John Stacey, President of the CEPEJ, Philippe Boillat, Director general of Human Rights et Legal Affairs of the Council of Europe

### Comprendre pour agir et réformer

La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) tient ses réunions plénières deux fois par an. C'est en sa qualité de membre observateur permanent que l'UIHJ est appelée à y assister, aux côtés de représentants de chacun des 47 États membres du Conseil de l'Europe, des États et autres membres observateurs, et des représentants de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. La réunion, dont on doit saluer la parfaite organisation et une ambiance de travail très agréable et très constructive, était placée sous la présidence de John Stacey, président de la CEPEJ.

Philippe Boillat, directeur général de la Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe, a prononcé des mots de bienvenue aux participants. Il a salué le travail de la CEPEJ, en particulier au regard du travail accompli dans le cadre du dernier rapport sur les systèmes judiciaires européens. Il a constaté que ce rapport a fait l'objet d'une médiatisation sans précédent, par une très large couverture, bien au-delà de l'Europe, puisqu'il a l'expertise du Conseil de l'Europe et de la CEPEJ est sollicitée par des pays comme les Emirats arabes unis, le Brésil ou encore le Maroc. « La CEPEJ fait référence en Europe et dans le monde » a indiqué M. Boillat et d'ajouter que « comprendre pour agir et réformer » pourrait être la devise de la CEPEJ. Dans le cadre des réformes structurelles en cours au sein du Conseil de

l'Europe, le directeur général de la DG HR-LA a déclaré à la satisfaction générale que la justice étant l'un des piliers incontournables du Conseil de l'Europe pour la défense des droits de l'homme, elle bénéficierait à ce titre d'une place de premier plan dans les réformes entreprises. Cela devrait donc permettre à la CEPEJ de poursuivre et de développer ses actions.

Une quinzaine de pays ont présenté leurs récents développements dans le domaine judiciaire. Stéphane Leyenberger, secrétaire de la CEPEJ, a présenté le nouveau projet de la CEPEJ, « Les rencontres de la CEPEJ », qui consiste en un cycle de sessions de sensibilisation, de formation et d'échanges autour des outils de la CEPEJ destinées aux professionnels de la justice. Il a invité les membres à se porter candidat pour l'organisation de telles manifestations. Leo Netten a alors indiqué que l'UIHJ avait l'habitude de présenter la recommandation Rec(2003)17 du 9 septembre 2003 du Conseil de l'Europe et les lignes directrices de la CEPEJ du 17 décembre 2009 sur l'application de la recommandation et a offert son expertise.

Un rapport

« Contractualisation des processus judiciaires en Europe » a été présenté et approuvé. Ce document devrait être publié prochainement dans le cadre des « Etudes de la CEPEJ ».

Parmi les autres sujets abordés se trouvaient les travaux en cours du groupe de travail sur la qualité (CEPEJ-GT-QUAL), ou encore les derniers développements du groupe de pilotage SATURN.

La seconde journée a été entièrement consacrée à la préparation du cycle d'évaluation des systèmes judiciaires 2010-2012.

### L'impact de la recommandation 17 et des lignes directrices sur l'exécution

Au titre de la coopération avec la CEPEJ, Leo Netten a rappelé une fois encore tout l'impact de la recommandation Rec(2003)17 et des lignes directrices de la CEPEJ sur l'exécution et les professionnels de l'exécution dont l'UIHJ était un infatigable promoteur. A sa suite, Mathieu Chardon a fait le tour des manifestations auxquels la CEPEJ et le Conseil de l'Europe pouvaient être sensibles. Il a en particulier mentionné la parution de la publication Juris-Union n°5 sur les lignes directrices. Le premier secrétaire de l'UIHJ a également annoncé le prochain congrès de l'UIHJ à Cape Town (Afrique du Sud), en mai 2012, avec pour thème « L'huissier de justice du 21<sup>e</sup> siècle ». Il a précisé que les travaux entrepris par l'UIHJ et par son conseil scientifique pour la création d'un code mondial de l'exécution y seraient présentés. Il a en outre informé les participants que l'UIHJ était membre fondateur de l'European Law Institute, nouvellement créé, qu'elle était membre du groupe de travail de la Commission européenne sur la saisie des avoirs bancaires et qu'enfin, le 7 octobre 2011, elle organisait un grand colloque international à Athènes (Grèce), sur le rôle de l'huissier de justice dans l'administration de la preuve.

Leo Netten, président de l'UIHJ — Leo Netten, president of the UIHJ



## 17<sup>th</sup> plenary meeting of the CEPEJ in Strasbourg on 28 and 29 June 2011

Leo Netten, President of the UIHJ and Mathieu Chardon, First Secretary of the UIHJ, Attended on 28 and 29 June 2011 the 17<sup>th</sup> Plenary Meeting of the CEPEJ, at the Council of Europe, in Strasbourg



### To understand to act and reform

The European Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) holds its plenary meetings twice a year. In its capacity as a permanent observer member the UIHJ is called to attend these meetings, along with representatives from each of the 47 states of the Council of Europe member states and other observers, and representatives of the European Union and the Council of Europe. The meeting, of which we must acknowledge the excellent organization and the very pleasant and constructive working atmosphere, was chaired by John Stacey, President of the CEPEJ.

Philippe Boillat, Director General of the Directorate General of Human Rights and Legal Affairs of the Council of Europe, delivered welcoming remarks to the participants. He praised the work of the CEPEJ, particularly in the light of the work of the latest report on European judicial systems. He noted that

this report had had unprecedented media coverage, very broad, well beyond Europe, as the Council of Europe and the CEPEJ's expertise was required in countries like the United Arab Emirates, Brazil or Morocco. "The CEPEJ is a reference in Europe and in the world," said Mr Boillat adding that "To understand to act and reform" could be the motto of the CEPEJ. As part of the on-going structural reforms within the Council of Europe, the Director General of DG HR-LA said to the general satisfaction that justice being one of the essential pillars of the Council of Europe for the defence of human rights it would have a central place in the reforms. This should allow the CEPEJ to continue and develop its actions. Fifteen countries presented their latest developments in the judiciary. Stéphane Leyenberger, Secretary of the CEPEJ, presented the new CEPEJ project, "Meetings of the CEPEJ," which consists of a series of awareness, training and exchanges sessions around the CEPEJ tools for professionals of justice. He invited members to be a candidate to host such events. Leo Netten then indicated that the UIHJ is used to present Recommendation Rec (2003) 17 of 9 September 2003 of the Council of Europe and the guidelines of the CEPEJ of 17 December 2009 on the implementation of the recommendation and offered its expertise.

A report on "Contractualisation of judicial processes in Europe" was presented and approved. This document

should be published shortly under the "CEPEJ Studies." Among the other topics approached were the on-going works of the working group on quality (CEPEJ-GT-QUAL), or the latest developments of the steering group SATURN.

The second day was entirely devoted to the preparation of the assessment cycle of the judicial systems 2010-2012.

### The Impact of Recommendation 17 and Guidelines on Enforcement

As part of the cooperation with the CEPEJ, Leo Netten recalled once again the full impact of the Recommendation Rec (2003) 17 and the guidelines of the CEPEJ on enforcement and enforcement professionals which see the UIHJ as their tireless promoter. Then Mathieu Chardon presented the events that the CEPEJ and the Council of Europe could be interested in. He specifically mentioned the issue of the publication *Juris Union* No. 5 on the guidelines. The first secretary of the UIHJ also announced the next congress of the UIHJ in Cape Town (South Africa) in May 2012 with the theme "The judicial officer of the 21<sup>st</sup> century." He said the work undertaken by the UIHJ and its Scientific Council for the creation of a World Code of Enforcement will be presented there. He also informed the participants that the UIHJ was a founding member of the newly established European Law Institute, was also a member of the Working Group of the European Commission on the attachment of bank accounts and, finally, that on 7 October 2011, it organized a major international conference in Athens (Greece), on the role of judicial officers in the finding of evidence.

## 18<sup>e</sup> réunion plénière de la CEPEJ

En sa qualité de membre observateur permanent, l'UIHJ a participé à la 18<sup>e</sup> réunion plénière de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice qui s'est tenue à Strasbourg (France) au siège du Conseil de l'Europe les 7 et 8 décembre 2011.



### Le Grand questionnaire de l'UIHJ

La réunion était dirigée par Georg Stawa (Autriche), vice-président de la CEPEJ, assisté du toujours très efficace secrétariat. L'UIHJ était représentée par son 1<sup>er</sup> secrétaire, Mathieu Chardon. Après les mots d'introduction, plusieurs représentants des pays membres du Conseil de l'Europe ont présenté les développements récents dans le domaine judiciaire.

En Azerbaïdjan, par exemple, une réforme des tribunaux est en cours. Le représentant azéri a présenté les bâtiments nouvellement construits pour accueillir les juridictions. L'Allemagne a évoqué le problème de la durée excessive des procédures judiciaires dans ce pays. Une loi qui vient d'être adoptée a pour objet de raccourcir ces délais. La loi introduit le droit pour le justiciable d'être indemnisé en cas de durée excessive d'une procédure judiciaire, sans qu'il soit nécessaire de rapporter la preuve d'une faute. En Lituanie, plusieurs réformes sont en cours, notamment celle relative à une nouvelle répartition du taux de ressort de certaines juridictions.